Arrêté n° 2021-1963/GNC du 3 novembre 2021 relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2021-1963/GNC du 3 novembre 2021 relatif à l agrément

de substances actives et à l'homologation de produits

JONC du 11 novembre 2021 Page 16401

phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence.

Article 1^{er}

Les substances actives figurant dans le tableau I en annexe du présent arrêté sont agréées en Nouvelle-Calédonie. Cet agrément est délivré pour une durée d'au plus quinze (15) ans à compter de la date de certification du caractère exécutoire du présent arrêté, dans la limite de la durée d'agrément fixée par la Commission européenne en cas de retrait ou de non renouvellement de l'approbation.

Article 2

Les produits phytopharmaceutiques à usage agricole figurant dans le tableau II en annexe du présent arrêté sont homologués pour les usages généraux mentionnés. La durée d'homologation ne peut s'étendre au-delà de la durée d'agrément de la substance active contenue dans le produit homologué.

Article 3

Conformément aux articles R. 252-5, R. 252-12 et R. 252-15 du code susvisé, les substances actives agréées et les produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués font l'objet d'une veille et leur liste est disponible sur le site internet de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (www.davar.gouv.nc).

Article 4

La liste I en annexe du présent arrêté indique la signification des abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque des substances actives agréées et des produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués.

Article 5

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Annexe à l'arrêté n° 2021-1963/GNC du 3 novembre 2021 relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence

<u>Tableau I</u>: Substances actives agréées par équivalence

Substance active	Activité biologique	N° agrément	N° CAS	Classe toxicité	de
ACEQUINOCYL	Acaricide	11001	57960-19-7	H317 H370 H373 H400 H410	
BOSCALIDE	Fongicide	380	188425-85-6	H411	
CYFLUMETOFENE	Acaricide	10981	400882-07-7	H351 H317	
FORMETANATE	Acaricide	130	23422-53-9	H300 H317 H330 H400 H410	
PROQUINAZIDE	Fongicide	10143	189278-12-4	H351 H400 H410	
PYRIDALYL	Insecticide	11241	179101-81-6	H317 H373 H400 H410	
PYRIMETHANIL	Fongicide	323	53112-28-0	H411	
THIENCARBAZONE- METHYL	Herbicide	11042	317815-83-1		
TRITOSULFURON	Herbicide	11022	142469-14-5	H317 H400 H410	

<u>Tableau II</u>: Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués par équivalence

Nom	Numéro	Code phrase	Origine	Nom du	Nom	Concentration	Curound	N
Commercial du	d'homologati	de risque	0	fabricant	Substance	Concentration	adnoro	Nom d'usage
produit	on du produit				Active			
GOLD	14501	H302 H410 H373	France	PROBELTE S.A.	Abamectine	18.0 g/L	Insecticide	Melon; Tomate
BIATHLON	13266	H400 H410	France	BASF FRANCE SAS	Tritosulfuron	714.0 g/kg	Herbicide	Avoine; Blé; Maïs; Orge; Seigle
BLITZEM	539	H319 H361FD H371 H402	Nouvelle Zélande	Yates, une division d'ORICA New Zealand I imited	Métaldéhyde	15 g/kg	Molluscicid e	Traitements généraux
CANTACK	14502	H317 H373 H 410	Pays Bas	BAYER SAS	Acequinocyl	164 g/L	Acaricide	Aubergine; Baies; Cerisier, Concombre; Cultures ornementales; Cultures pérenne; Dahlia; Mûres et Framboises; Pépinière; Pommier, Poirier;
CORAGEN	14503	H410	France	CHEMINOVA Agro France SAS	Chlorantranilipr ole	200.0 g/L	Insecticide	Mais; Mais doux; Pomme de terre; Prunier; Vigne
CYPERFOR 100 EW	15504	H315 H317 H335 H410	France	SBM DEVELOPPEM ENT	Cyperméthrine	100.0 g/L	Insecticide	Céréales à paille; Crucifères oléagineuses; Pomme de terre; Pommier; Traitements généraux;
DECIS EXPERT	14505	H226 H302 H304 H318 H332 H335 H336 H410	France	BAYER SAS	Deltaméthrine	100.0 g/L	Insecticide	Artichaut; Betterave industrielle et fourragère; Céréales à paille; Chicorées - Production de racines; Choux; Crucifères oléagineuses; Graines protéagineuses; Haricots; Légumineuses fourragères; Lin; Maïs; Maïs doux; Oignon; Pavot; Poireau; Pois écossés frais; Pomme de terre; PPAMC; Scoch
								Sorgno

Amandier, Ananas, Arbres et arbustes, Artichaut, Bananier, Betterave potagère; Canne à sucre; Carambole, Cassissier; Céleri-branche; Cerisier; Chanvre; Chicorées - Production de racines; Choux; Concombre; Corossol; Cultures florales et plantes vertes; Épinard; Figuier; Fraisier; Framboisier; Fruit de la passion; Fruits à coque; Haricots et pois non écossés frais; Haricots et pois non écossés frais; Haricots et pois non écossés frais; Légumes racines et tubercules tropicaux; Légumineuses fourragères; Légumineuses fourragères (sèches); Litchi; Maïs doux; Manguier; Melon; Navet; Oignon; Olivier; Palmiers alimentaires, Papayer, Pêcher; Poireau; Poivon; Porte graine; PPAMC; Prunier; Riz; Rosier; Salsifis; Tabae; Tomate; Traitements orénéraux. Viene	Amandier; Artichaut; Asperge; Aubergine; Betterave industrielle et fourragère; Betterave potagère; Carotte; Cassissier; Céréales à paille; Cerisier; Châtaignier; Chicorées - Production de racines; Choux; Concombre; Crucifères oléagineuses; Cucurbitacées à peau comestible; Cucurbitacées à peau comestible; Fraisier;
Insecticide	Insecticide
32000000 UI/g	15.0 g/L
Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki souche SA 11	Deltaméthrine
CERTIS EUROPE BV	AGRO, SA
France	France
Aucune mention de danger	H400 H410
14506	14507
DELFIN	DELTASTAR

Graines protéagineuses; Haricots écossés frais; Haricots et pois non écossés frais; Kiwi; Laitue; Légumineuses potagères (sèches); Lin; Maïs; Maïs doux; Melon; Navet; Noyer; Oignon; Olivier; Pêcher; Poireau; Pois écossés frais; Pomme de terre; Pommier; Porte graine; PPAMC; Deminier; Porte graine; PPAMC;	Citrus; Cultures orne mentales; Cultures maraîchage; Olivier; Rubus spp	Artichaut; Agrumes; Citronnier; Clémentinier; Limettes; Mandarinier; Oranger; Pamplemoussier;	Cultures fruitières; Traitements généraux	Haricots Azuki; Haricots Faba; Haricots mungo; Pois chiches;	Arboriculture; Céréales; Cultures horticoles; Cultures légumières; Graines oléagineuses (y compris les coquelicots); Pâturage; Zones	Traitements généraux	Avoine; Blé; Orge; Seigle; Vigne	Aubergine; Artichaut; Betterave
	Insecticide / Acaricide	Régulateur croissance	Herbicide	Insecticide	Molluscicid e	Molluscicid e	Fongicide	Fongicide
	850 g/L	20,4%	485.9 g/L	164 g/L	50 g/kg	24.2 g/kg	200.0 g/L	800.0 g/kg
	Huile végétale	Acide gibbérellique	Glyphosate	Indoxacarbe	Métaldéhyde	Phosphate ferrique	Proquinazide	Soufre
	ORGANIC CROP PROTECTANT S PTY LTD	DESANGOSSE	ADAMA FRANCE SAS	IMTRADE AUSTRALIA PTY LTD	IMTRADE AUSTRALIA PTY LTD	DE SANGOSSE	DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS	UPL EUROPE
	Australie	France	France	Australie	Australie	France	France	France
	H227	Aucune mention de danger	Aucune mention de danger	H227 H312 H317 H332 H360 H372	H302 H332	Aucune mention de danger	H351 H315 H318 H410	Aucune
	14521	14541	14522	14523	14524	14525	14527	14528
	ECO-OIL	FLORGIB_TAB LET	GLYPHOGAN	IMTRADE INDOXACARB 150 EC	IMTRADE METAKILL SNAIL & SLUG BAIT	IRONMAX PRO	KESIS	MICROTHIOL

industrielle et fourragère; Betterave potagère; Blé; Cassissier; Cerisier; Chicorées - Production de racines; Cucurbitacées à peau non comestible; Epinard; Framboisier; Fruits à coque; Houblon; Manguier; Melon; Noisetier; Orge; Papayer; Pastèque; Pêcher; Pommier; Porte graine - PPAMC, Potiron; Florales et Potagères; PPAMC; Prunier; Rosier; Salsifis;	Tomate; Vigne Concombre; Cultures ornementales, florales et plantes	Fleurs coupées; Plantes en pot;	Agrumes; Arbres et arbustes; Cerisier; Cultures florales et plantes vertes; Pomme de terre; Pommier; Prunier; Rosier; Tabac; Traitements généraux;	Forêt, Traitements généraux	Laitue; Pomme de terre; Tomate	Aubergine, Carotte; Cassissier; Concombre; Courgette; Cultures florales et plantes vertes; Fraisier; Framboisier; Graines protéagineuses; Haricots; Laitue; Légumineuses potagères (sèches): Oignon: Petits fruite:
Acaricide	Insecticide	Insecticide	Insecticide Acaricide	Insecticide	Fongicide	Fongicide
	9.8 g/L	100 g/L	817.0 g/L	560.0 g/kg	700.0 g/kg	400.0 g/L
	Azadirachtine A	Pyridalyl	Huile de paraffine	Phosphure d'aluminium	Métirame	Pyriméthanil
LTD	ANDERMATT France	NUFARM	COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS	DETIA DEGESCH GMBH	BASF FRANCE SAS	BASF FRANCE SAS
	Nouvelle Zélande	Pays Bas	France	France	France	France
mention de danger	H402	H317 H410	H304 H411	H260 H300 H330 H311 H315 H319 H400	H317 H373 H400 H410	H411
	14529	14530	14531	14532	14533	14534
SPECIAL DISPERSS	NEEMAZAL- T/S	NOCTURN	OVIPHYT	PHOSTOXIN TABLET	POLYRAM DF	SCALA

Poireau; Pois, Pois écossés frais, Pommier; Porte graine; PPAMC; Tabac; Tomate; Vigne	Fraisier; Plantes omementales; Pommier; Tomate	Abricotier, Ail; Echalote; Amandier, Arbres et arbustes; Artichaut, Asperge; Carotte; Cassissier; Céleri-rave; Cerisier; Chicorées - Production de racines; Choux; Choux à inflorescence; Choux pommés; Cultures florales et plantes vertes; Épinard; Fraisier; Framboisier, Haricots et pois non écossés frais; Laitue; Mâche; Noisetier; Noyer; Oignon; Pêcher; Poireau; Pois écossés frais; Poivron; Porte graine; PPAMC; Prunier;	Traitements généraux	Gazon commercial (Golf, fermes de gazon, etc.)	Aubergine (Traitement des cultures après la récolte); Asperges (Traitement des cultures après la récolte); Cucurbitacées à peau comestible (Traitement des cultures après la récolte); Cultures floristiques, Cultures arboricoles, Culture pérenne; Petits fruits (Traitement des cultures arboricoles, Culture des cultures arboricoles, Culture pérenne;
A. C.	Acaricide	Fongicide	Herbicide	Herbicide	Insecticide
200 01	200 g/L	267.0 g/kg 67.0 g/kg	360.0 g/L	30,8% / 19,8% / 9,9%	500g/kg
Cyflumétofen	Cymuletolell	Boscalid Pyraclostrobine	Glyphosate	Halosulfuron- méthyle / Foramsulfuron / Thiencarbazone	Chlorhydrate de Formétanate
CERTIS	EUROPE BV	BASF FRANCE SAS	INDUSTRIAS AFRASA S.A.	BAYER SAS	CERTIS EUROPE BV
Pays Bas	and of the	France	France	Australie	Pays Bas
H351 H410		H400 H410	H411	H361FD	H317 H410
14535	14507	14536	14537	14538	14539
SCELTA	SICNITIN	MONDIS	SOLAR 360	TRIBUTE TOTAL	WINNER

<u>Liste 1</u>: Abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque

CODE	SIGNIFICATION
H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif: danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H206	Danger d'incendie, effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent
	désensibilisateur est réduite
H207	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est
	réduite
H208	Danger d'incendie; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H232 H240	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air Peut exploser en cas d'échauffement
H240 H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante : peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités : peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie : comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion : comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux Mortal par inhalation
H330	Mortel par inhalation Toyique par inhalation
H331 H332	Toxique par inhalation Nocif par inhalation
П332	Noch par hillaration

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
	prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère